

Chères et chers Présidents,
 chers membres du comité FSP
 chers collègues,
 chère Viviane,

C'est une gageure, un beau défi, mais aussi et surtout un plaisir et un grand honneur que d'être aujourd'hui face à toi et à tes côtés pour te décerner ce statut de membre d'honneur de la FSP, à laquelle tu as adhéré en 1997.

Un défi, un plaisir et un honneur, tant ton parcours incarne de manière saisissante et, je dirais aussi, assez unique, la manière dont un professionnel, en l'occurrence une psychologue, la psychologue que tu es, parvient à mettre la psychologie au service - et à se mettre au service - des autres.

Je crois que ton parcours professionnel et de vie est placé sous le signe de trois principes, de trois « credo », ou du moins de trois motifs qui jalonnent ta trajectoire. Il y en a sûrement d'autres, beaucoup d'autres, j'en suis sûr, mais ces trois motifs sont ceux qui m'ont marqué à la lecture de ton parcours. Ces trois motifs sont, selon moi : le lien, l'humanité (ou l'humanisme), et la liberté.

Le lien, tout d'abord :

- Le lien, c'est d'abord celui que tu parviens à créer, en tant que psychologue spécialiste reconnue dans le domaine de la psychologie légale en contexte pénitentiaire, dans la relation d'accompagnement, avec les détenus, leurs familles, et notamment leurs enfants, en les informant, orientant et les soutenant, notamment lors de visites : tu as été psychologue à l'institut universitaire de Médecine légale à Genève de 1996 à 2000, avec la prise en charge psychothérapeutique des détenus à Champ-Dollon, et dans d'autres établissements genevois comme le Vallon (semi-liberté pour les hommes). De 2001 à 2007, tu as été psychologue aux Etablissements de Bellechasse, où tu as mis en place un programme de prise en charge pour les délinquants sexuels ;
- Le lien que tu contribues à préserver, à maintenir au sein de ces familles-mêmes, entre les membres, étant convaincue que, oui, les institutions ont pour mission la sécurité publique. Mais pas uniquement. La resocialisation en fait aussi partie !
- Les liens institutionnels, auxquels tu as contribué et contribues si activement, que ce soit en participant, à l'époque, à la création de la Société suisse de psychologie légale (SSPL), ou bien en tant que directrice, aujourd'hui, de la fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR) :
 - À la SSPL : Depuis toujours, tu y as été très active. D'abord comme membre fondatrice de la SSPL avec Leena Hässig-Ramming, Philip Jaffé et d'autres, puis comme membre du comité pendant plus de 10 ans et aujourd'hui en tant que membre de la commission romande pour la formation continue SSPL et le titre de spécialisation en psychologie légale FSP.
 - en tant que directrice de la fondation Relais Enfants Parents Romands (REPR) : avec huit caravanes qui desservent douze prisons, une équipe de professionnels (juristes, psychologues, intervenants socioéducatifs, comptables) – et quelque 64 bénévoles engagés dans cette cause.

- Le lien, c'est aussi celui d'une transmission, entre ton père et toi, père psychiatre, qui se déplaçait pour des consultations au pénitencier vaudois de Bochuz, et une mère enseignante, elle aussi ancrée, donc, dans les enjeux de la transmission ; la transmission encore, lors de ton premier stage, en 1996, au service médical de Champ-Dollo, sous l'égide du professeur Timothy Harding ; et aujourd'hui en tant qu'enseignante en psychologie au CSFPP (SAZ) à Fribourg, dans la formation du personnel pénitentiaire, afin de sensibiliser les agents de détention à la psychologie et aux droits des enfants ; tout cela après avoir toi-même obtenu ton master en psychologie en 1998 et ton titre de spécialiste en psychologie légale FSP en 2012 ;
- Le lien encore, par-delà les frontières, en tant que vice-présidente de Children of Prisoners Europe depuis 2013, organisme situé à Paris qui regroupe 17 organisations européennes qui travaillent pour améliorer le sort des enfants ayant un parent en détention., ce avec des effets concrets : le Conseil de l'Europe a publié en 2018 des recommandations afin que les États membres préservent les droits et les intérêts des enfants de détenus.

Le deuxième motif, c'est celui de **l'humanité et de l'humanisme** :

- Ton engagement altruiste, fervent et sans relâche en faveur des détenu-e-s et de leurs enfants. Quand le mot prison évoque le plus souvent, spontanément, la surpopulation, les conditions de détention, l'échec de la réinsertion, l'enjeu de la sécurité, ton engagement et ton action, votre action, font surgir, malgré le manque de moyens, le manque de structures adaptées pour accueillir les familles, d'autres mots et d'autres possibles : plus ou plus seulement la honte, le silence, le secret, la solitude, mais aussi des larmes, un dessin, un doudou qu'on parvient à faire entrer dans les murs de la prison malgré le refus ou les réticences premières des interlocuteurs ; en d'autres mots : la prise en compte des besoins de l'enfant dans ces situations éprouvantes et si particulières, et pour les parents, la considération et l'estime de soi.
Un engagement qui te vaut une élection à l'édition 2019 du « Forum des 100 », le « rendez-vous des personnes qui font la Suisse romande ».

Le troisième motif, c'est celui de la **liberté** :

- De 2001 à 2007, c'est en tant qu'indépendante que tu exerces aux Etablissements de Bellechasse ;
- La liberté, cet espace physique, psychique et relationnel que tu permets aux familles de maintenir ou de retrouver, malgré les murs et l'isolement de la prison ;
- La liberté en lien avec la créativité, à travers l'organisation d'ateliers créatifs de rencontre entre parents détenus et enfants ;
- La liberté, celle de faire des choix et de vivre son risque, lorsque, après dix ans d'activité dans les prisons de Suisse romande, tu as choisi de quitter le monde institutionnel avec l'éventuelle possibilité d'asseoir une place plus confortable, et de rejoindre le monde associatif, « où l'on fait tout soi-même et où l'on ne sait pas de quoi sera fait le lendemain », comme tu le déclarais dans le bel article du Psychoscope qui t'a été consacré au printemps dernier.

«Je fonctionne mieux en étant libre», déclarais-tu d'ailleurs dans l'article du Temps qui t'était consacré en février 2019.



Merci de nous faire partager par ton engagement, par ton énergie et ton enthousiasme, chère Viviane, un peu de cette liberté ! Je te remets ce document, ces fleurs et ces chocolats, qui ont eux aussi un goût de liberté (!), pour te remercier pour l'image positive, inspirante et exaltante que tu donnes, chaque jour et ce depuis vingt ans, de notre profession et de la psychologie en acte(s).